

SAISON  
PATRIMOINE

10 et 11 mars  
21 et 22 avril

AVENTUREZ-VOUS  
CHEZ VOUS !



## Les experts-comptables à la rescousse des commissaires aux comptes

le 20 avril 2018 - Caroline THERMOZ-LIAUDY - [Vie juridique](#) - [Experts-comptables](#)



**Le rapport IGF inquiète toujours autant les commissaires aux comptes (Lire Essor du 23 mars). Après avoir dénoncé le séisme d'un rapport qui promet d'augmenter les seuils rendant obligatoires les audits et la certification des comptes des entreprises, les CAC (commissaires aux comptes) ne baissent pas les bras, et reçoivent le soutien de leurs confrères experts-comptables.**

Le rapport, mené par l'inspection générale des finances souhaite copier en France le « modèle européen », comprendre le modèle britannique ou encore allemand. Or, s'il convient à une partie de l'Europe qui compte très majoritairement des ETI, la France dispose d'un paysage économique très hétérogène. En sortant les TPE-PME ou les filiales de l'obligation de certification, les CAC perdraient jusqu'à 80 % de leurs mandats. Pour la commission de l'Isère (qui englobe aussi les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes), le président Hervé Roche table sur une perte de 3 800 mandats sur 4 600. Avec à la clé, les pertes financières qui s'en suivent et un danger imminent pour les emplois des CAC et de leurs collaborateurs.

Cette semaine, les CAC ont reçu le soutien de l'ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes, et de son président, Damien Dreux. « Evidemment nous les soutenons et affichons notre rapprochement, car 90 % d'entre eux sont aussi experts-comptables, et que presque tous les cabinets d'expertise font de l'audit. En moyenne c'est 25 % du CA de ces cabinets. » Le combat des experts n'est pas pour autant mené par corporatisme. « On craint surtout le mélange des genres. On propose aux experts-comptables de faire l'audit et la certification à la place des CAC, mais on ne pourra pas être indépendants via un audit contractuel à renouveler chaque année », explique-t-il en rappelant qu'ils engagent leur responsabilité devant la loi quand ils certifient des comptes.

Les cabinets ne pourraient pas non plus survivre avec les seuls audits volontaires. « C'est extrêmement marginal. Cela peut être demandé par des financeurs avant d'investir dans des entreprises, mais ce n'est pas suffisant », regrette Hervé Roche.

### Des contre-propositions restées lettre-morte

« Ce qui est regrettable, c'est que la corporation a fait des contre-propositions qui ne sont pas entendues, ajoute Damien Dreux. Pourtant elles vont dans le sens de la baisse des seuils, mais de façon moins brutale. Nous proposons des seuils intermédiaires afin de pouvoir rester présents dans une partie des PME. Des audits adaptés, moins lourds. Nous souhaitons aussi pouvoir rester présents sur l'ensemble

des sociétés, d'une holding et de ses filiales, car le rapport (qui devrait être présenté en conseil des ministres le 23 mai) préconise que seule la société mère soit soumise à certification. »

Des propositions restées sans réponse. « Nous n'avons pas vraiment le sentiment d'être entendus. Et nous sommes en colère car le gouvernement, dans ce rapport, met en cause notre pertinence. Il est presque écrit que durant toutes ces années, notre travail dans les PME était inutile. C'est étrange comme le gouvernement, au moment des ordonnances de la loi travail, était conscient de la diversité du tissu économique français, et comme pour la question de la sécurité financière de l'économie, il l'occulte. C'est d'autant plus surprenant alors qu'il incite à investir dans les sociétés plutôt que dans la pierre », poursuit Damien Dreux.

Une journée de mobilisation nationale est prévue le 17 mai (lire encadré). Mais avant cela, la CRCC prévoit le 24 avril prochain, une journée d'échange avec les dirigeants économiques locaux : CPME et Medef seront présents.

Caroline Thermoz-Liaudy

#### « Cabinet mort » le 17 mai, et le prélèvement à la source comme moyen de pression

Pour montrer leur inquiétude et faire entendre leurs propositions, CAC et experts-comptables se mobiliseront le 17 mai. Une mobilisation sous forme de cortège dans plusieurs grandes villes de France, dont Lyon « nous affréteront des bus », explique Damien Dreux. Par ailleurs, les cabinets comptables resteront fermés ce jour-là.

Et quand on souligne que dans un contexte de contestations intense (SNCF, étudiant...), la mobilisation des CAC pourrait ne pas intéresser les citoyens. « C'est vrai, mais nous voulons nous battre, d'abord pour nos convictions, et aussi pour nos confrères. Cette année, nous ne mènerons pas la plateforme "allo-impôts". Si ça ne suffit pas, nous aurons les moyens de mettre la pression. On ne peut pas nous dire qu'on ne sert à rien, et l'instant d'après nous demander de préparer le passage au prélèvement à la source... »

0  
PARTAGES

Partager

Partager

Partager

Partager

Caroline THERMOZ-

LIAUDY

Journaliste

Lessor38

@lessor38

#### Ses derniers articles

Voreppe : un premier bâtiment Bepos pour l'Opac 38

Salon Sepem : la décentralisation a du succès

Lancement de la marque « Terres de Berlioz »



Web    Tablette    Mobile    Journal

## Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

L'Essor Isère Journal d'annonces légales et d'informations locales et régionales pour le département de l'Isère

- > Pour plus de contenu, papier + web
- > l'accès aux annonces légales,
- > l'accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne

